

Règlement du RAID ASTARAC GERS 2017

ARTICLE 1 : ORGANISATION

1.1 Le **Raid Astarac Gers** est organisé par le club « CARTO 32 », en partenariat avec le Département du Gers, les Canoës de Beaucaire et le centre nautique Astarac du Gers, le dimanche 11 juin 2017.

1.2 Lors du Raid Astarac Gers, des épreuves pourront être modifiées, ajoutées ou supprimées si l'organisation le juge nécessaire (météo, etc...).

1.3 L'organisation souscrit uniquement une assurance responsabilité civile d'organisateur. Dans le prix d'inscription est compris pour les non licenciés une assurance journée.

ARTICLE 2 : DEFINITION ET DEROULEMENT DE L'EPREUVE

2.1 Le **Raid sportif** est un raid multisports d'environ 51 km. Il est composé des disciplines suivantes : Canoë, VTT, CO pédestre.

2.2 Le **Raid découverte** est un raid multisports d'environ 25 km. Il est composé des disciplines suivantes : Canoë, VTT, CO pédestre,.

Ce raid est ouvert aux adultes et aux jeunes 3 (cadet).

2.3 Les Raids jeunes

Le Raid jeune 1et 2 (benjamin 12-13 ans 2004/05 et minimes 14-15 ans 2002/03) est un raid multisports d'environ 10 km, sur une demi journée.

Le Raid jeune 3 (cadet 16-17 2000/01) est sur le format raid découverte.

Ils sont composés des disciplines suivantes : Canoë, VTT, CO pédestre.

2.4 Les équipes sont composées de 2 équipiers toujours en course avec une seule puce électronique. Les 2 équipiers doivent être constamment ensemble, des contrôles auront lieu. Pour les portions d'orientation chaque équipier aura sa carte. L'emplacement des balises sera indiqué sur la carte. L'équipe devra poinçonner soit avec la puce électronique à chaque balise, soit avec un carton de contrôle.

Les concurrents en VTT devront respecter le code de la route et les ordres des signaleurs dès lors qu'ils traverseront ou emprunteront une route ouverte à la circulation.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION DES CONCURRENTS

3.1 Chaque équipier devra obligatoirement avoir fourni un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du raid multisports en compétition (loi 23/03/1999) ou sa licence FFCO de l'année en cours, ou UNSS ou UGSEL.

3.2 Le **Raid sportif** est ouvert à toutes les personnes âgées d'au moins 18 ans.

Le **Raid découverte** ouverts à toutes les personnes âgées d'au moins 14 ans.

Les **Raids Jeunes** sont ouverts aux personnes entre 12 et 15 ans (benjamin 12-13 ans 2004/05 et minimes 14-15 ans 2002/03)

NB : Pour les mineurs, une autorisation parentale est exigée.

La participation au **Raid Astarac Gers** est soumise à l'inscription d'une équipe de 2 personnes, homme, femme ou mixte.

3.3 Chaque équipe engagée accepte de respecter les instructions de sécurité, de se conformer au code de la route et de respecter les décisions émises par l'organisation de l'épreuve. Seules les équipes complètes et à jour dans leurs licences ou certificats médicaux seront autorisées à prendre le départ.

3.4 L'équipe d'organisation se garde le droit de refuser l'inscription d'une équipe si elle n'est pas en accord avec l'esprit sportif, de l'association ou des sports nature.

3.5 Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images T.V., vidéos et photos réalisées par l'ensemble des médias présents durant les **Raids Astarac Gers**. Pour les mineurs, signature des parents pour accord.

3.6 Attestation sur l'honneur du « savoir nager 25 mètres ».

ARTICLE 4 : ASSURANCES

4.1 Organisation – L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa Responsabilité Civile d'organisateur, celle de ses préposés et des participants.

ARTICLE 5 : SECURITE

5.1 Les règlements de sécurité sont ceux des fédérations délégataires des disciplines concernées.

5.2 L'assistance aux personnes en danger est obligatoire sous peine de disqualification.

5.3 L'organisation se décharge de toute responsabilité si un coureur enfreint le code de la route.

ARTICLE 6 : MATERIEL OBLIGATOIRE pour le Raid Astarac Gers

6.1 Matériel obligatoire par équipier :

1 Casque VTT norme CE	vivres de course
1 réserve d'eau : poche à eau, bidon, etc	Epingles pour dossard

6.2 Matériel obligatoire par équipe :

1 couverture de survie	1 boussole
1 sifflet	1 téléphone portable

6.3 Matériel conseillé :

Porte-carte VTT	gants
1 trousse de premiers soins	coupe-vent

6.4 L'organisation n'est pas responsable de la casse, la perte ou le vol du matériel.

ARTICLE 7 : CHRONOMETRAGE

7.1 Le chronométrage sera assuré par le système « gestion électronique des courses ».

7.2 A la fin du raid, l'arrêt du chronométrage se fera une fois la ligne franchie par les 2 équipiers.

ARTICLE 8 : CONTROLE DES PASSAGES

8.1 Le contrôle des passages aux balises ne se fera que si l'équipe se présente au complet devant les contrôleurs.

ARTICLE 9 : ABANDON

9.1 L'abandon d'un membre de l'équipe entraîne la mise hors course de l'équipe.

9.2 Tout concurrent ayant abandonné ou hors course devra quitter l'épreuve. Il a pour obligation de prévenir et de remettre dans les plus brefs délais son dossard à un organisateur de la course ; à défaut, il supportera les conséquences pécuniaires qui en découleront (frais de recherche)

ARTICLE 10 : CAUSES DE PENALITES – DISQUALIFICATION

10.1 Des pénalités de temps pouvant aller jusqu'à la disqualification peuvent être prononcées dans les cas suivants :

- Absence de l'un des coéquipiers à un contrôle (1 heure de pénalité),
- Non respect des consignes de sécurité de l'organisation (disqualification).
- Pollution ou dégradation manifeste des sites (disqualification).
- Non respect des zones interdites, cultures, populations locales (disqualification).
- Non respect de tout ou partie de ce règlement (disqualification).

La mise hors course prend effet immédiatement et dégage l'organisateur de tout engagement envers l'équipe concernée.

10.2 La liste n'est pas limitative, tout litige relatif à la transgression du présent règlement sera arbitré par le comité d'organisation.

10.3 L'organisateur se réserve le droit d'orienter les équipes très retardées sur des options de parcours raccourcis. Des pénalités seront alors infligées à ces équipes. Elles pourront ainsi être classées.

ARTICLE 11 : CLASSEMENT DES EQUIPES pour le Raid Astarac Gers

11.1 Classement au temps. Pénalité de temps par balise manquée.

11.2 Deux classements seront effectués pour chaque épreuve, selon les catégories suivantes :

- Homme (Equipes mixtes classées avec les hommes)
- Femme.

11.3 Les réclamations doivent être déposées par écrit à l'arrivée de l'épreuve du jour, auprès de la direction de course dans un délai de 30 minutes après diffusion des résultats.

ARTICLE 12 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

12.1 Tarifs :

	Non Licenciés	1 Lic + 1 Non Lic	Lic FFCO – UNSS – UGSEL- FFTRI
Raid sportif	48	44	40
Raid découverte	38	34	30
Raid Jeunes 2 (14-15)	23	19	15
Raid Jeunes 1 (12-13)	18	14	10

12.2 L'inscription comprend :

- Le droit de participer à l'épreuve,
- Le ravitaillement d'après-course,
- Les cartes et road book,
- Les ravitaillements,
- Les fournitures diverses (dossards, puces électroniques, résultats).

12.3 : L'inscription sera effective après envoi du bulletin dûment rempli à **CARTO 32** 45 rue Paul Verlaine 32 000 AUCH accompagné obligatoirement des certificats médicaux ou photocopie des licences et du chèque à l'ordre du « **CARTO 32** ».

La confirmation de l'inscription sera faite par mail.

Renseignements techniques : pinna.gilles@wanadoo.fr tél: 06 75 25 82 61

ARTICLE 13 : ANNULATION / REMBOURSEMENT

13.1 Forfaits

Seul le forfait d'équipe pour raison médicale (certificat médical faisant foi) ou cas de force majeure fera l'objet d'un remboursement du droit d'inscription.